

ANNEXE A

ÉQUATIONS RETENUES POUR ÉTABLIR LES MONTANTS ALLOUÉS AU TITRE DE L'ALLOCATION DE BASE STANDARDISÉE POUR LES DÉPENSES AUTRES QUE CELLES CONCERNANT LES ENSEIGNANTS DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ÉLÈVES JEUNES ET POUR LES ÉQUIPEMENTS

- **ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ÉLÈVES JEUNES (DÉPENSES AUTRES QUE CELLES CONCERNANT LES ENSEIGNANTS)**

Le montant par élève alloué en 1997-1998 est établi selon la formule qui suit:

$$\begin{aligned} & \text{Montant par élève pondéré calculé à partir des effectifs scolaires 1996-1997} \\ + & \quad (176,11 \$ \times \text{Indice des petites écoles au primaire}) \\ + & \quad (10,44 \$ \times \text{Indice d'éloignement et de dispersion}) \\ = & \quad \text{Montant par élève 1996-1997} \\ \times & \quad \text{Coefficient d'ajustement pour les contributions de l'employeur pour l'année scolaire} \\ & \quad \text{1997-1998 et l'indexation au 1^{er} janvier 1998 (1,00686045)} \\ = & \quad \text{Montant par élève 1997-1998} \end{aligned}$$

- **Montant par élève pondéré calculé à partir des effectifs scolaires 1996-1997**

Le montant pondéré calculé à partir des effectifs scolaires est établi en appliquant un montant par élève commun (145,89 \$) à l'ensemble des commissions scolaires, aux effectifs scolaires pondérés de chacune d'entre elles pour les élèves jeunes au 30 septembre 1996 en date du 25 février 1997. Le résultat ainsi obtenu est ensuite divisé par les effectifs scolaires jeunes non pondérés au 30 septembre 1996.

Le montant par élève pondéré tient compte du transfert de la gestion des écoles dans le calcul du produit maximal de la taxe scolaire.

Les pondérations appliquées aux effectifs scolaires des différentes catégories sont les suivantes:

CATÉGORIE D'EFFECTIFS SCOLAIRES	PONDÉRATION
Éducation préscolaire et enseignement primaire - régulier	1,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire - accueil et francisation	1,0
Éducation préscolaire et enseignement primaire - en difficulté	1,88
Éducation préscolaire et enseignement primaire - handicapé	8,0
Enseignement secondaire - régulier	1,95
Enseignement secondaire - accueil et francisation	1,95
Enseignement secondaire - en difficulté	3,33
Enseignement secondaire - handicapé	8,0

Ces pondérations ont été déterminées à partir de l'analyse du comportement des dépenses observées dans les rapports financiers des commissions scolaires pour les années scolaires 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991, sauf pour les effectifs scolaires handicapés pour lesquels une analyse des coûts pour 1991-1992 a été effectuée auprès d'un échantillon de commissions scolaires.

Les effectifs scolaires de l'accueil et de la francisation sont considérés comme effectifs scolaires réguliers. Les coûts additionnels pour ces élèves par rapport à un élève régulier font maintenant l'objet d'un financement par l'ajustement à l'allocation de base standardisée « élèves non francophones inscrits dans un programme de soutien à l'apprentissage du français ».

- **Indice des petites écoles au primaire**

Excédent des postes reliés au primaire régulier, par rapport au nombre de postes qui résulterait d'un rapport maître-élèves uniforme de 1/24. Cet excédent est exprimé en taux.

- **Indice d'éloignement et dispersion (annexe D)**

Indice géographique prenant en considération les distances suivantes:

- la distance minimale entre Québec ou Montréal et le siège social de la commission scolaire (à l'exclusion des 50 premiers KM);
- la distance entre le lieu des rencontres régionales et le siège social de la commission scolaire (à l'exclusion des 50 premiers KM);
- la distance moyenne entre le siège social de la commission scolaire et ses écoles (excédent de la moyenne provinciale);
- la distance moyenne minimale entre les écoles (excédent de la moyenne provinciale).

Les coefficients appliqués aux variables « petites écoles au primaire » et « éloignement et dispersion » ont été déterminés à partir de l'analyse du comportement des dépenses observées dans les rapports financiers des commissions scolaires pour les années scolaires 1988-1989, 1989-1990 et 1990-1991.

- **ÉQUIPEMENTS**

- **Pondération des effectifs scolaires**

Les pondérations appliquées aux effectifs scolaires des différentes catégories sont les suivantes:

CATÉGORIE D'EFFECTIFS SCOLAIRES	PONDÉRATION
Préscolaire 4 ans (144 demi-journées ou plus)	0,75
Préscolaire 5 ans - régulier	1,25
Préscolaire 5 ans - accueil et francisation	1,25
Primaire - régulier	1,00
Primaire - accueil et francisation	1,40
Secondaire - régulier	1,45
Secondaire - accueil et francisation	1,80
Handicapés	3,50
Formation professionnelle (Jeunes et Adultes)	2,00
Places-élèves supplémentaires (Ajout d'espace)	2,00
Adulte - enveloppe ouverte 16-18 ans	1,45
Adulte - enveloppe fermée	0,75

- **Indice d'éloignement pondéré**

L'indice d'éloignement pondéré est un indice géographique exprimant les distances reliées à la situation géographique de la commission scolaire et résulte de l'application aux indices d'éloignement précisés à l'annexe D des Règles budgétaires 1997-1998, d'une pondération selon l'importance relative des superficies totales, propriété de chaque commission scolaire, par rapport aux superficies de l'ensemble des commissions scolaires, et d'un facteur multiplicatif de 100 000.

L'indice considéré résulte de la mise à jour des données de base recueillies lors d'une enquête effectuée auprès des commissions scolaires en novembre 1990. Cet indice exprime les distances suivantes:

- la distance minimale entre le siège social de la commission scolaire et les villes de Québec ou Montréal (à l'exclusion des 50 premiers km);
- la distance entre le siège social de la commission scolaire et le lieu des rencontres régionales (à

l'exclusion des 50 premiers km);

- la distance moyenne entre le siège social de la commission scolaire et ses écoles (excédent de la moyenne provinciale);
- la distance moyenne minimale entre les écoles de la commission scolaire (excédent de la moyenne provinciale).

ANNEXE B

LES DROITS DE SCOLARITÉ POUR ENFANTS D'AUTOCHTONES

Les revenus à percevoir par les commissions scolaires en vertu des accords conclus avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada ou avec « La Bande » ont trait à des services de scolarisation des enfants d'autochtones.

La présente annexe a pour objet d'établir les revenus à percevoir, le chapitre 2 des règles budgétaires venant préciser les parties de ces revenus qui:

- contribuent au financement du montant des dépenses qui est admissible aux subventions;
- contribuent au financement du montant non subventionné des dépenses;
- sont des revenus spécifiques.

Pour l'année scolaire 1997-1998 concernant les frais de fonctionnement, seules seront acceptées les ententes de contribution. Ces ententes ont été préparées pour correspondre aux accords selon lesquels le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada paie directement aux commissions scolaires concernées les droits de scolarité. Cependant, lorsque « La Bande » assume l'administration des subventions versées pour les enfants d'autochtones et paie elle-même à la commission scolaire les coûts résultant de l'entente, la même entente type doit être utilisée, en remplaçant, dans les clauses appropriées, l'expression « Le ministre » par « La Bande ».

Les droits de scolarité résultant de ces ententes doivent être déterminés en tenant compte du nombre d'élèves autochtones inscrits à la commission scolaire au 30 septembre 1997⁽¹⁾ et couverts par l'entente. Les tarifs par élève selon l'ordre d'enseignement sont les suivants:

	Montant à facturer par la commission scolaire	Montant selon 2.2.3	Montant selon 2.3.3
Éducation préscolaire 5 ans	4 808 \$	849 \$	3 959 \$
Enseignement primaire	4 466 \$	746 \$	3 720 \$
Enseignement secondaire	5 284 \$	1 093 \$	4 191 \$

Ces tarifs sont définitifs et ne seront pas révisés en cours d'année.

La partie de l'entente dont il vient d'être fait mention et les tarifs par élève ci-dessus mentionnés excluent les services spéciaux pouvant être dispensés aux effectifs scolaires autochtones. Conformément à l'article 2b de l'entente, de manière particulière, dans une annexe à l'entente, les revenus correspondants doivent être

⁽¹⁾ Pour les élèves jeunes en formation professionnelle, il s'agit d'élèves en équivalents temps plein déclarés jeunes selon la méthode de déclaration des effectifs scolaires en formation professionnelle.

comptabilisés comme des revenus spécifiques provenant, selon le cas, du gouvernement fédéral ou d'autres sources.

Dans le cas de l'éducation préscolaire 4 ans, les commissions scolaires pourront réclamer, en plus des dépenses relatives aux activités éducatives, un montant représentant le pendant de ce qui est habituellement pourvu par les allocations de base et les allocations supplémentaires. Ce montant est établi par entente entre, d'une part, la commission scolaire et, d'autre part, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada ou « La Bande ».

Les commissions scolaires concernées par ces ententes sont tenues par les présentes règles budgétaires de transmettre une copie des ententes à la Direction régionale du ministère de l'Éducation.

ANNEXE C

DÉTERMINATION DU COÛT APRÈS DÉDUCTION DU REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)

Le remboursement partiel de la taxe sur les produits et services est établi en tenant compte des éléments suivants:

- Coût total	:	1 000 000 \$
- TVQ (61 033 \$)	:	1 000 000 \$ - (1 000 000 1,065)
- Remboursement de la TVQ (28 686 \$)	:	(61 033 \$ x 47 %)
- Coût du projet avant application de la TVQ (938 967 \$)	:	1 000 000 \$ - 61 033 \$
- TPS (61 428 \$)	:	938 967 \$ - (938 967 \$ 1,07)
- Remboursement de la TPS (41 771 \$)	:	(61 428 \$ X 68 %)
- Coût après déduction du remboursement de la TPS (958 229 \$, soit 95,8 %)	:	1 000 000 \$ - 41 771 \$
- Remboursement de la TPS (4,2 %)	:	1 - 95,8 %

Le Ministère tiendra compte d'un remboursement partiel de la TPS en vigueur équivalent à 4,2 p. 100 du coût total et ce pour les mesures suivantes:

- ajouts d'espace pour la formation générale (mesure 50511);
- ajouts d'espace pour la formation professionnelle (mesure 50512);
- vices de construction - litiges (mesure 50520);
- frais partagés (mesure 50530);
- autobus scolaires (mesure 50540);
- régime d'indemnisation (mesure 50550);
- matériaux présentant un risque pour la santé - sinistres (mesure 50560);
- développement de la formation professionnelle de base (mesure 50580);

- acquisition d'équipement informatique pour la formation générale des jeunes et des adultes (mesure 50590);
- restauration et amélioration des bâtiments scolaires de l'île de Montréal (mesure 50600);
- autres allocations (mesure 50700).

Le remboursement de la taxe de vente du Québec pour les allocations spécifiques émises par le Ministère est considéré comme un revenu général (voir section 2.3.4 des présentes règles budgétaires).

ANNEXE D

**INDICES D'ÉLOIGNEMENT ET DE DISPERSION AFIN DE
CALCULER LES ALLOCATIONS DE BASE STANDARDISÉE POUR
LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ÉLÈVES JEUNES, LES
ÉQUIPEMENTS ET LES INVESTISSEMENTS**

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	ÉQUIPEMENTS	INVESTISSE- MENTS
011000	BAIE-DES-CHALEURS, LA CS DE	2,195569	3,072773	3,655192
013000	MIGUASHA, LA CS	2,026360	2,613819	3,145165
021000	LA MITIS, LA CS DE	0,875470	1,193145	1,790516
022000	LA NEIGETTE, LA CS	0,758903	1,064248	1,563717
039000	ÎLES, LA CS DES	6,138818	8,732001	9,901761
049000	VALLÉE DE LA MATAPÉDIA, LA CS	1,260210	1,667474	2,485695
051000	LA TOURELLE, LA CS DE	1,568963	2,113611	2,806267
052000	MATANE, LA CS DE	1,227511	1,565830	2,298030
060000	FALAISES, LA CS DES	2,999634	3,668949	3,632807
061000	ROCHER-PERCÉ, LA CS DE	2,549213	3,769585	3,972483
070000	LAC SAINT-JEAN, LA CS DU	0,353402	0,800193	1,121102
080000	DE LA JONQUIÈRE, LA CS	0,289185	0,734308	1,051820
091000	LOUIS HÉMON, LA CS	0,667180	1,317588	1,485480
092000	LA VALLIÈRE, LA CS	0,652595	1,193254	1,610475
093000	NORMANDIN, LA CS DE	0,754187	1,336503	1,790185
095000	ROBERVAL, LA CS	0,462707	0,960376	1,329969
108000	BAIE-DES-HA! HA!, LA CS	0,434715	0,799628	1,060596
109000	CHICOUTIMI, LA CS DE	0,274644	0,697386	0,998934
112000	AMIANTE, LA CS DE L'	0,149782	0,134779	0,333310
121000	GOUFFRE, LA CS DU	0,166246	0,171110	0,294695
122000	LAURE-CONAN, LA CS	0,293623	0,277245	0,600171
130000	CHAUDIÈRE-ETCHEMIN, LA CS DE LA	0,287818	0,376630	0,327245

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	ÉQUIPEMENTS	INVESTISSE- MENTS
141000	BELLES-RIVIÈRES, LA CS DES	0,000000	0,000000	0,000000
142000	LA JEUNE LORETTE, LA CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
151000	DES BASQUES, LA CS	0,774750	1,112344	1,206975
152000	DES FRONTIÈRES, LA CS	1,096780	1,604985	1,252812
153000	DES MONTAGNES, LA CS	1,275712	1,861262	1,540959
154000	JEAN CHAPAIS, LA CS	0,749848	1,106287	0,721240
155000	RIVIÈRE-DU-LOUP, LA CS DE	1,048671	1,538478	1,004428
156000	TÉMISCOUATA, LA CS DE	3,308982	2,131239	1,390621
161000	CHARLESBOURG, LA CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
162000	DES ÎLETS, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
175000	BEAUCE-ABÉNAQUIS, CS DE LA	0,040720	0,057820	0,027345
177000	LÉVIS, CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
178000	BELLECHASSE, CS DE	0,329843	0,280999	0,017335
181000	BEAUPORT, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
183000	CHUTES MONTMORENCY, LA CS DES	0,000000	0,000000	0,000000
191000	LA POCATIÈRE, LA CS DE	0,707440	1,052459	0,548943
192000	CÔTE-DU-SUD, LA CS DE LA	0,198104	0,261850	0,172390
193000	L'ISLET-SUD, LA CS	0,312621	0,284767	0,689562
200000	PORTNEUF, LA CS DE	0,147053	0,211931	0,000000
211000	CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE, LA CS DES	0,000000	0,000000	0,000000
212000	LOTBINIÈRE, LA CS DE	0,022532	0,035692	0,000000
214000	DÉCOUVREURS, LA CS DES	0,000000	0,000000	0,000000
221000	VICTORIAVILLE, LA CS DE	0,144226	0,267753	0,441045
222000	PRINCE-DAVELUY, LA CS	0,113757	0,180255	0,327742
223000	JEAN-RIVARD, LA CS DE	0,131471	0,185300	0,245806
224000	WARWICK, LA CS DE	0,155980	0,288731	0,480125
231000	VAL-AURICIE, LA CS	0,148410	0,343764	0,587814

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	ÉQUIPEMENTS	INVESTISSE- MENTS
233000	HAUT ST-MAURICE, LA CS DU	2,411722	2,078361	1,898881
234000	NORMANDIE, LA CS DE	0,210829	0,309679	0,502313
236000	CENTRE DE LA MAURICIE, LA CS DU	0,142032	0,337241	0,587814
245000	LA RIVERAINE, LA CS	0,488843	0,622820	0,484261
252000	CHÊNES, LA CS DES	0,113644	0,181575	0,266725
262000	SAMUEL-DE CHAMPLAIN, LA CS	0,121851	0,264711	0,481515
263000	TROIS-RIVIÈRES, LA CS DE	0,121851	0,264711	0,509840
264000	CHAVIGNY, LA CS DE	0,121851	0,264711	0,509840
265000	GRANDPRÉ, LA CS DE	0,085296	0,185298	0,356888
271000	ASBESTERIE, LA CS DE L'	0,183581	0,310622	0,696234
272000	COATICOOK, LA CS DE	0,138507	0,231410	0,606963
273000	LA SAPINIÈRE, LA CS	0,674012	0,514292	0,734208
274000	LAC-MÉGANTIC, LA CS DU	0,459169	0,689223	0,950381
275000	MEMPHRÉMAGOG, LA CS DE	0,097849	0,163481	0,428793
276000	MORILAC, LA CS	0,157127	0,243977	0,621908
277000	SHERBROOKE, LA CSC DE	0,130092	0,217349	0,570083
281000	SOREL, LA CS DE	0,068426	0,042705	0,159027
282000	TRACY, LA CS	0,068426	0,042705	0,159027
290000	EAU-VIVE, LA CS DE L'	0,000000	0,000000	0,000000
292000	JACQUES-CARTIER, CS	0,000000	0,000000	0,000000
293000	MONT-FORT, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
294000	TAILLON, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
296000	GREENFIELD-PARK, LA CS DISS. CATH. DE	0,000000	0,000000	0,000000
303000	SAINTE-THÉRÈSE, LA CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
309000	PATRIOTES, LA CS DES	0,005562	0,003619	0,017469
318000	LONG SAULT, LA CS DU	0,059066	0,038440	0,185522
319000	SAINT-JÉRÔME, LA CS	0,003613	0,002351	0,011347

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	ÉQUIPEMENTS	INVESTISSE- MENTS
328000	LES ÉCORES, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
329000	MANOIRS, LA CS DES	0,000000	0,000000	0,000000
331000	DES RIVIÈRES, LA CS	0,048094	0,029996	0,115607
332000	IBERVILLE, LA CS D'	0,000000	0,000000	0,000000
333000	MARIEVILLE, LA CS DE	0,005734	0,003516	0,025232
334000	SAINT-JEAN SUR RICHELIEU, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
342000	BERTHIER-NORD-JOLI, LA CS	0,343831	0,350225	0,194693
343000	DES CASCADES-L'ACHIGAN, LA CS	0,160000	0,169647	0,177043
344000	INDUSTRIE, LA CS DE L'	0,070722	0,038897	0,138315
359000	LAURENTIDES, LA CS DES	0,274356	0,304600	0,308212
369000	LE GARDEUR, LA CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
371000	BROSSARD, LA CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
372000	GOÉLAND, LA CS DU	0,000000	0,000000	0,000000
389000	CHOMEDEY DE LAVAL, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
391000	CANTONS, LA CS DES	0,084939	0,053088	0,182839
392000	PROVENCAL, LA CS	0,002374	0,001456	0,010448
409000	DES MILLE-ÎLES, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
419000	DAVIGNON, LA CS	0,087569	0,054672	0,199684
428000	VALLEYFIELD, LA CS DE	0,076105	0,047635	0,150971
429000	HUNTINGDON, LA CS DE	0,143138	0,145599	0,154330
430000	TROIS-LACS, LA CS DES	0,024397	0,013256	0,000000
441000	ARGILE BLEUE, LA CS DE L'	0,045949	0,026419	0,101403
442000	SAINT-HYACINTHE, LA CS	0,033003	0,019582	0,115194
458000	CHÂTEAUGUAY, LA CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
459000	MOISSONS, LA CS DES	0,010456	0,006655	0,000000
461000	HAUTE GATINEAU, LA CS DE LA	0,779626	0,614297	1,547312
462000	PIERRE-NEVEU, LA CS	0,724285	0,514679	1,148080

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	ÉQUIPEMENTS	INVESTISSE- MENTS
471000	AYLMER, LA CS D'	0,344492	0,119430	0,934857
472000	DRAVEURS, LA CS DES	0,334649	0,116018	0,817300
474000	OUTAOUAIS-HULL, LA CS DE	0,311027	0,107829	0,884475
475000	PONTIAC, LA CS DE	1,344206	1,287237	1,560243
476000	PORTAGE-DU-FORT, LA CS DISS. CATH. DE	0,542307	0,282175	1,399037
481000	SEIGNEURIE, LA CS	0,206378	0,107789	0,531793
482000	VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE, LA CS	0,339992	0,189801	0,761320
498000	ROUYN-NORANDA, LA CS	1,520226	2,554440	4,195896
499000	LAC-TÉMISCAMINGUE, LA CS	3,244186	4,269998	6,029661
501000	HARRICANA, LA CS	1,596618	2,490242	3,910461
502000	BARRAUTE-SENNETERRE, LA CS DE	1,665238	2,338045	3,528651
504000	NOUVEAU-QUÉBEC, LA CS DU	8,921109	8,956324	8,740318
505000	QUÉVILLON, LA CS DE	3,429273	4,568831	6,832055
519000	ABITIBI, LA CS	1,985597	3,026030	4,725122
521000	MALARTIC, LA CS DE	1,451114	2,282525	3,575848
522000	VAL D'OR, LA CS DE	1,370386	2,121748	3,362085
531000	BERSIMIS, LA CS DE	2,528588	1,922154	2,078164
532000	MANICOUAGAN, LA CS DE	2,367892	1,937067	2,927602
533000	TADOUSSAC, LA CS DE	2,565858	1,761883	1,252064
542000	MOYENNE-CÔTE-NORD, LA CS DE LA	7,300094	6,403132	8,451554
543000	PORT-CARTIER, LA CS DE	3,595787	3,315212	5,760359
545000	SEPT-ÎLES, LA CS DE	4,319825	3,780116	6,388762
546000	FERMONT, LA CS	11,483846	8,809227	11,812697
559000	JÉRÔME-LE ROYER, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
560000	GASPÉSIA-LES ILES, LA CS	6,518714	4,793686	3,259471
570000	EASTERN QUÉBEC, LA CSR	6,606352	7,512890	0,000000
571000	GREATER QUÉBEC, LA CS DE	3,483559	3,445350	0,000000

CODE	COMMISSION SCOLAIRE	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	ÉQUIPEMENTS	INVESTISSE- MENTS
572000	SAGUENAY, LA CS DE	4,268432	2,434114	1,095908
573000	GREATER SEVEN ISLANDS, LA CS PROT. DE	6,730074	7,332904	6,010873
574000	ST-MAURICE, LA CS PROTESTANTE	2,397848	1,619577	0,509840
575000	BAIE-COMEAU, LA CS DISS. PROT. DE	1,997004	1,632079	2,472034
580000	EASTERN TOWNSHIPS, LA CS	0,584101	0,488406	0,634423
590000	CHÂTEAUGUAY VALLEY, LA CS DE	0,548640	0,707713	0,000000
600000	DISTRICT DE BEDFORD, LA CS	0,523056	0,626740	0,225576
612000	LAURENTIENNE, LA CS DISS. PROT. DE	0,489827	0,551882	0,308212
619000	LAURENTIAN, LA CS	0,498689	0,592517	0,185522
620000	LAURENVAL, LA CS	0,106531	0,158487	0,000000
630000	SOUTH SHORE, LA CS	0,118429	0,210602	0,000000
640000	WESTERN QUÉBEC, LA CS	3,152362	3,433935	0,854498
659000	LAKESHORE, LA CS DE	0,000000	0,000000	0,000000
669000	QUÉBEC, LA CÉC DE	0,000000	0,000000	0,000000
699000	BALDWIN-CARTIER, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
709000	SAULT-SAINT-LOUIS, LA CS DU	0,000000	0,000000	0,000000
719000	SAINTE-CROIX, LA CS	0,000000	0,000000	0,000000
729000	VERDUN, LA CÉC DE	0,000000	0,000000	0,000000
739000	GRAND MONTRÉAL, LA CÉP DU	0,000000	0,000000	0,000000
749000	MONTRÉAL, LA CÉC DE	0,000000	0,000000	0,000000
779000	CHAPAIS-CHIBOUGAMAU, LA CS DE	3,035881	4,266745	5,365444
789000	VALIN, LA CS	0,279731	0,710301	1,017433

ANNEXE E

LISTE DES COMMISSIONS SCOLAIRES MANDATÉES POUR DISPENSER DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES AUX ÉLÈVES ADULTES ET LEUR RÉPARTITION PAR CATÉGORIE

Code	Commission scolaire	Code	Commission scolaire
CATÉGORIE A			
389	CHOMEDEY DE LAVAL, LA CS	719	SAINTE-CROIX, LA CS
559	JÉRÔME-LE ROYER, LA CS	729	VERDUN, LA CÉC DE
669	QUÉBEC, LA CÉC DE	749	MONTRÉAL, LA CÉC DE
709	SAULT-SAINT-LOUIS, LA CS DU		
CATÉGORIE B			
051	LA TOURELLE, LA CS DE*	275	MEMPHRÉMAGOG, LA CS DE*
052	MATANE, LA CS DE	276	MORILAC, LA CS*
070	LAC SAINT-JEAN, LA CS DU	277	SHERBROOKE, LA CSC DE
080	DE LA JONQUIÈRE, LA CS	292	JACQUES-CARTIER, CS
091	LOUIS-HÉMON, LA CS	303	SAINTE-THÉRÈSE, LA CS DE*
093	NORMANDIN, LA CS DE*	309	PATRIOTES, LA CS DES
095	ROBERVAL, LA CS*	319	SAINTE-JÉRÔME, LA CS
108	BAIE-DES-HA! HA!, LA CS*	328	LES ÉCORES, LA CS
109	CHICOUTIMI, LA CS DE	334	SAINTE-JEAN SUR RICHELIEU, LA CS
130	CHAUDIÈRE-ETCHEMIN, LA CS DE LA	344	INDUSTRIE, LA CS DE L'
155	RIVIÈRE-DU-LOUP, LA CS DE	369	LE GARDEUR, LA CS DE
161	CHARLESBOURG, LA CS DE	441	ARGILE BLEUE, LA CS DE L'
181	BEAUPORT, LA CS	442	SAINTE-HYACINTHE, LA CS
211	CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE, LA CS	458	CHÂTEAUGUAY, LA CS DE
214	DÉCOUVREURS, LA CS DES	472	DRAVEURS, LA CS DES
236	CENTRE DE LA MAURICIE, LA CS DU	474	OUTAOUAIS-HULL, LA CS DE
263	TROIS-RIVIÈRES, LA CS DE	659	LAKESHORE, LA CS DE
271	ASBESTERIE, LA CS DE L'*	699	BALDWIN-CARTIER, LA CS*
272	COATICOOK, LA CS DE*	739	GRAND MONTRÉAL, LA CÉP DU
274	LAC-MÉGANTIC, LA CS DU*	789	VALIN, LA CS*

Code	Commission scolaire	Code	Commission scolaire
CATÉGORIE C			
011	BAIE-DES-CHALEURS, LA CS DE*	252	CHÊNES, LA CS DES
013	MIGUASHA, LA CS	282	TRACY, LA CS
021	LA MITIS, LA CS DE*	318	LONG SAULT, LA CS DU
022	LA NEIGETTE, LA CS	329	MANOIRS, LA CS DES
039	ÎLES, LA CS DES	359	LAURENTIDES, LA CS DES
049	VALLÉE DE LA MATÉPÉDIA, LA CS	371	BROSSARD, LA CS DE*
060	FALAISES, LA CS DES	372	GOÉLAND, LA CS DU
061	ROCHER-PERCÉ, LA CS DE*	391	CANTONS, LA CS DES
112	L'AMIANTE, LA CS DE	409	DES MILLE-ÎLES, LA CS
122	LAURE-CONAN, LA CS	419	DAVIGNON, LA CS
141	BELLES-RIVIÈRES, LA CS DES*	428	VALLEYFIELD, LA CS DE
142	LA JEUNE LORETTE, LA CS DE	429	HUNTINGDON, LA CS DE*
175	BEAUCE-ABÉNAQUIS, CS DE LA*	430	TROIS LACS, LA CS DES
177	LÉVIS, CS DE*	521	MALARTIC, LA CS DE*
178	BELLECHASSE, LA CS DE*	522	VAL D'OR, LA CS DE
192	CÔTE-DU-SUD, LA CS DE LA	531	BERSIMIS, LA CS DE*
193	L'ISLET-SUD, LA CS*	532	MANICOUAGAN, LA CS DE
200	PORTNEUF, LA CS DE	533	TADOUSSAC, LA CS DE*
221	VICTORIAVILLE, LA CS DE	630	SOUTH SHORE, LA CS
245	LA RIVERAINE, LA CS		
CATÉGORIE D			
461	HAUTE GATINEAU, LA CS DE LA	545	SEPT-ÎLES, LA CS DE
462	PIERRE-NEVEU, LA CS	560	GASPÉSIA-LES ILES, LA CS
481	SEIGNEURIE, LA CS*	570	EASTERN QUÉBEC, LA CSR
482	VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE, LA CS	573	GREATER-SEVEN-ISLANDS, LA CS
498	ROUYN-NORANDA, LA CS	580	EASTERN TOWNSHIPS, LA CS
499	LAC-TÉMISCAMINGUE, LA CS	590	CHÂTEAUGUAY VALLEY, LA CS DE
501	HARRICANA, LA CS	600	DISTRICT DE BEDFORD, LA CS
502	BARRAUTE-SENNETERRE, LA CS DE*	619	LAURENTIAN, LA CS
504	NOUVEAU-QUÉBEC, LA CS DU	620	LAURENVAL, LA CS
505	QUÉVILLON, LA CS DE*	640	WESTERN QUEBEC, LA CS
519	ABITIBI, LA CS	779	CHAPAIS-CHIBOUGAMAU, LA CS DE

*Commissions scolaires mandatées après le 15 mai 1995. Il est à noter que la ministre de l'Éducation peut modifier cette liste en vertu de l'article 466 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

ANNEXE F

**ALLOCATION POUR LES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DE
SOUTIEN, CATÉGORIE ET MONTANT PAR PROGRAMME
POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ÉLÈVES JEUNES ET
ADULTES EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

- PROGRAMMES D'ÉTUDES AUTORISÉS AU 1^{ER} JUILLET 1997

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
1005	Horlogerie-rhabillage	08	706	19	375
1006	Bijouterie artisanale	13	1 349	19	375
1013	Coupe et confection de cuir	07	615	19	375
1017	Vente et service en bijouterie	04	386	19	375
1019	Réparation de micro-ordinateurs	09	832	19	375
1020	Horlogerie électronique	08	706	19	375
1023	Ferronnerie d'art	08	706	19	375
1033	Comptabilité inf. et finance	05	450	04	296
1037	Entretien de bâtiments nordiques	08	706	19	375
1038	Cuisine d'établissement	10	900	19	375
1046	Production porcine	12	1 223	01	1 281
1047	Secrétariat médical	06	514	04	296
1048	Secrétariat juridique	06	514	04	296
1049	Soudage général	17	1 927	19	375
1052	Soudage-assemblage	11	1 008	19	375
1057	Pâtisserie de restaurant	07	615	19	375
1073	Confection sur mesure et retouches	08	706	19	375
1085	Coiffure	05	450	19	375
1086	Pâtes et papier (opération)	07	615	02	1 367
1088	Horticulture ornementale	10	900	01	1 281
1090	Conception et techniques vestimentaires	05	450	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
1093	Tenue de caisse et offre de serv. fin.	03	322	04	296
1094	Santé, assistance et soins infirmiers	04	386	03	1 555
1095	Dessin de bâtiment	07	615	19	375
1098	Carrosserie	11	1 008	19	375
1159	Production végétale	07	615	01	1 281
1179	Aménagement de la forêt	08	706	02	1 367
1180	Conservation de la faune	08	706	02	1 367
1186	Pêche professionnelle	09	832	19	375
1219	Moulage-fondage	08	706	19	375
1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	11	1 008	19	375
1233	Opér. d'usine de trait. des eaux	10	900	09	1 497
1250	Mécanique marine	11	1 008	19	375
1341	Horlogerie-bijouterie	08	706	19	375
1346	Réparation d'appareils électroménagers	05	450	19	375
1351	Sylviculture	06	514	02	1 367
1352	Rép. et dépann. de systèmes de sécurité	05	450	19	375
1353	Prévention des incendies	02	257	19	375
1428	Charpenterie-menuiserie	15	1 486	19	375
1430	Électricité de construction	09	832	19	375
1442	Gabarits et échantillons	08	706	19	375
1451	Vente, pièces quinc., bois, mat. constr.	08	706	19	375
1453	Électromécanique systèmes automatisés	08	706	19	375
1460	Secrétariat bureautisé	07	615	04	296
1474	Mécanique automobile	08	706	19	375
1476	Méc. de véhicules de loisirs et entret.	06	514	19	375
1484	Mécanique de bateaux de pêche	09	832	19	375
1487	Commercialisation des voyages	07	615	04	296
1488	Méc. machine à coudre industrielle	06	514	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
1489	Réparation d'armes à feu	08	706	19	375
1490	Mécanique industrielle	10	900	19	375
1493	Techniques d'usinage	11	1 008	19	375
1494	Cond. et régl. mach. moul. mat. plast.	08	706	19	375
1519	Computer Repair	09	832	19	375
1533	Automated Accounting and Finance	05	450	04	296
1537	Northern Building Maintenance	08	706	19	375
1538	Professional Cooking	10	900	19	375
1547	Secretarial Studies-Medical	06	514	04	296
1548	Secretarial Studies-Legal	06	514	04	296
1549	General Welding	17	1 927	19	375
1552	Welding Assembly	11	1 008	19	375
1585	Hairdressing	05	450	19	375
1588	Ornamental Horticulture	10	900	01	1 281
1590	Clothing Design and Construction	05	450	19	375
1593	Cashier and Financial Services	03	322	04	296
1594	Health, Assistance and Nursing Care	04	386	03	1 555
1595	Residential and Commercial Drafting	07	615	19	375
1598	Automotive Body Repair and Repainting	11	1 008	19	375
1680	Wildlife Conservation	08	706	02	1 367
1928	Carpentry	15	1 486	19	375
1930	Construction Electricity	09	832	19	375
1953	Automated Systems Electromechanics	08	706	19	375
1960	Office Automation	07	615	04	296
1974	Automobile Mechanics (general)	08	706	19	375
1987	Travel Services	07	615	04	296
1990	Mechan. Maintenance-Industrial Machines	10	900	19	375
1993	Machining Technics	11	1 008	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
5000	Estimation en électricité	04	386	19	375
5004	Abattage et façonnage des bois	20	4 344	17	4 941
5005	Décoration intérieure et étalage	06	514	19	375
5006	Mécanique d'entret. - commande ind.	09	832	19	375
5008	Informatique (exploitation du mat.)	02	257	19	375
5009	Diesel (injection et contrôles)	08	706	19	375
5012	Méc. d'entret. préventif et prospectif	06	514	19	375
5013	Photographie (Secondaire)	05	450	19	375
5019	Usinage sur mach. outils à comm. num.	18	2 313	19	375
5020	Assemblage de structures métalliques	08	706	19	375
5021	Ferblanterie-tôlerie	09	832	19	375
5022	Rép. et inst. d'app. électr. domestiques	07	615	19	375
5023	Techn. d'entretien équip. de bureau	08	706	19	375
5024	Réparation d'app. électroménagers	02	257	19	375
5027	Dessin industriel	04	386	19	375
5028	Fabr. série meubles et prod. bois ouvré	08	706	19	375
5030	Ébénisterie	11	1 008	19	375
5031	Rembourrage industriel	06	514	19	375
5032	Pose de revêtements de toiture	11	1 008	19	375
5035	Esthétique	07	615	19	375
5037	Vente	01	103	04	296
5038	Secrétariat bilingue	06	514	04	296
5039	Pâtisserie	06	514	19	375
5041	Matriçage	12	1 223	19	375
5042	Outillage	09	832	19	375
5043	Spécialités en horticulture	10	900	01	1 281
5045	Ass. fam. et soc. aux pers. à domicile	05	450	10	783
5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	12	1 223	06	1 059

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
5050	Montage mécanique en aérospatiale	08	706	18	1 382
5051	Montage-câblage en aérospatiale	08	706	18	1 382
5052	Électricité d'entretien	11	1 008	19	375
5054	Représentation	02	257	04	296
5055	Mécanique d'engins de chantier	12	1 223	06	1 059
5056	Lancement d'une entreprise	02	257	04	296
5057	Mécanique d'ascenseur	13	1 349	19	375
5058	Arpentage et topographie	07	615	19	375
5059	Préparation à l'impression	09	832	19	375
5066	Intervention en cas d'incendie	06	514	11	1 161
5067	Montage de structures en aérospatiale	08	706	18	1 382
5068	Épilation à l'électricité	05	450	19	375
5069	Soudage sur tuyaux	17	1 927	19	375
5070	Mécanique agricole	08	706	01	1 281
5071	Réalisation d'aménagements paysagers	11	1 008	01	1 281
5072	Mise en oeuvre de matériaux composites	18	2 313	19	375
5073	Affûtage	14	1 414	02	1 367
5075	Réfrigération	15	1 486	19	375
5076	Pose d'armature de béton	07	615	19	375
5077	Conf. ind. vêtement haut de gamme	05	450	19	375
5079	Arboriculture-élagage	12	1 223	01	1 281
5080	Rembourrage	09	832	19	375
5081	Ass. aux bénéf. en établ. de santé	05	450	12	1 436
5082	Nettoyage à sec et entret. de vêtements	05	450	19	375
5083	Rép. de magnétoscopes et de caméscopes	07	615	19	375
5085	Bijouterie-Joaillerie	16	1 606	19	375
5086	Céramique	15	1 486	19	375
5087	Réceptionniste bilingue en hôtellerie	03	322	04	296

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
5088	Sciage	12	1 223	02	1 367
5090	Réparation d'appareils au gaz naturel	20	4 344	19	375
5091	Conduite de grues	21	6 963	05	2 719
5092	Forage et dynamitage	21	6 963	14	1 906
5094	Aquiculture	14	1 414	01	1 281
5095	Horticulture maraîchère écologique	10	900	01	1 281
5096	Affûtage	08	706	02	1 367
5097	Sciage-classage	12	1 223	02	1 367
5098	Conduite de machinerie-voirie forest.	23	11 228	05	2 719
5101	Récolte de la matière ligneuse	15	1 486	05	2 719
5102	Classement des bois débités	03	322	02	1 367
5103	Préparation des produits de la pêche	07	615	19	375
5104	Vente des produits de la pêche	06	514	19	375
5108	Briquetage-maçonnerie	11	1 008	19	375
5109	Extraction de minerai	14	1 414	13	4 215
5110	Opér. des équip. de trait. de minerai	10	900	19	375
5112	Carrelage	16	1 606	19	375
5113	Plâtrage	15	1 486	19	375
5115	Pose de revêtements souples	12	1 223	19	375
5116	Peinture en bâtiment	15	1 486	19	375
5117	Préparation et finition de béton	15	1 486	19	375
5118	Pose de systèmes intérieurs	15	1 486	19	375
5119	Calorifugeage	15	1 486	19	375
5120	Montage de lignes électriques	11	1 008	07	1 101
5121	Méc. de protection-incendies	05	450	19	375
5122	Vente de pièces mécaniques au comptoir	04	386	19	375
5126	Conduite de machines industrielles	08	706	19	375
5129	Sommellerie	07	615	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
5130	Service de la restauration	10	900	19	375
5133	Entretien général d'immeubles	06	514	19	375
5134	Production laitière	12	1 223	01	1 281
5136	Production bovine(viande)	12	1 223	01	1 281
5137	Secrétariat	04	386	04	296
5138	Comptabilité	03	322	04	296
5139	Montage et inst. de produits verriers	11	1 008	19	375
5140	Découpe et transformation du verre	17	1 927	19	375
5141	Assistance technique en pharmacie	08	706	15	622
5142	Finition de meubles	16	1 606	19	375
5143	Conduite de camions	22	5 660	08	2 570
5144	Assistance dentaire	08	706	16	979
5145	Cordonnerie	16	1 606	19	375
5146	Mécanique de machines fixes	09	832	19	375
5147	Coiffure spécialisée	05	450	19	375
5148	Plomberie-chauffage	12	1 223	19	375
5149	Confection sur mesure et retouches	08	706	19	375
5150	Information aérienne	20	4 344	08	2 570
5151	Mécanique automobile (spécialité)	06	514	19	375
5152	Reprographie et façonnage	15	1 486	19	375
5153	Conduite d'engins de chantier	23	11 228	05	2 719
5154	Mécanique de véhicules légers	10	900	19	375
5155	Soufflage de verre néon	18	2 313	19	375
5156	Impression et finition	12	1 223	19	375
5157	Modelage	08	706	19	375
5158	Fabrication de moules	15	1 486	19	375
5159	Cuisine actualisée	10	900	19	375
5160	Électroméc. de machines distributrices	05	450	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
5161	Serrurerie de bâtiment	17	1 927	19	375
5162	Serrurerie	08	706	19	375
5163	Gestion-entr. spéc. de la construction	01	103	04	296
5165	Chaudronnerie	11	1 008	19	375
5166	Inst. et rép. d'équipement de télécom.	05	450	19	375
5167	Production laitière	12	1 223	01	1 281
5168	Production de bovins de boucherie	12	1 223	01	1 281
5169	Confection indust. de vêt. haut de gamme	07	615	19	375
5170	Ferblanterie-tôlerie	09	832	19	375
5171	Production porcine	12	1 223	01	1 281
5172	Réparation d'appareils au gaz naturel	20	4 344	19	375
5173	Fleuristerie	16	1 606	01	1 281
5174	Boucherie	12	1 223	19	375
5175	Montage d'acier de structure	18	2 313	19	375
5176	Fonderie	09	832	19	375
5178	Taille de pierre	18	2 313	19	375
5180	Mécanique de tôlerie aéronautique	08	706	19	375
5181	Aménagement de la forêt	10	900	02	1 367
5182	Horlogerie-bijouterie	08	706	19	375
5183	Cosmétiques	01	103	19	375
5184	instal. - entre. de systèmes de sécurité	05	450	19	375
5187	Conduite d'engins de chantier nordique	23	11 228	05	2 719
5188	Montage mécanique en aérospatiale	08	706	18	1 382
5189	Abattage et façonnage des bois	20	4 344	17	4 941
5190	Récolte de la matière ligneuse	15	1 486	05	2 719
5191	Intervention en sécurité-incendie	06	514	11	1 161
5192	Mécanique automobile	08	706	19	375
5195	Soudage - montage	17	1 927	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
5200	Mécanique d'ascenseurs	08	706	19	375
5203	Fonderie	09	706	19	375
5505	Interior Decorating and Display	06	514	19	375
5508	Data Processing (use of materials)	02	257	19	375
5512	Preventive and Prospective Ind. Maint.	06	514	19	375
5519	Num. Controle Machine Tool Operation	18	2 313	19	375
5522	Home Electronic Equip. Repair and Inst.	07	615	19	375
5527	Industrial Drafting	04	386	19	375
5530	Cabinet Making	11	1 008	19	375
5532	Roofing	11	1 008	19	375
5535	Esthetics	07	615	19	375
5537	Retailing	01	103	04	296
5538	Bilingual Secretarial Studies	06	514	04	296
5539	Pastry Making	06	514	19	375
5545	Home Care and Family and Social Ass.	05	450	10	783
5550	Aircraft Engine Assembly	08	706	18	1 382
5551	Electrical Wire Group Assembly	08	706	18	1 382
5552	Maintenance Electricity	11	1 008	19	375
5554	Sales Representation	02	257	04	296
5556	Starting a Business	02	257	04	296
5559	Prepress Work	09	832	19	375
5567	Aircraft Structural Assembly	08	706	18	1 382
5568	Electrolysis	05	450	19	375
5569	Pipe Welding	17	1 927	19	375
5571	Landscaping operations	11	1 008	01	1 281
5575	Refrigeration	15	1 486	19	375
5581	Ass. Patients or Residents in Healt Care	05	450	12	1 436
5583	Audio video Equipment Repair	07	615	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉ G.	\$	CATÉ G.	\$
5587	Bilingual Hotel Receptionist	03	322	04	296
5601	Timber Harvesting	15	1 486	05	2 719
5608	Masonry : Bricklaying	11	1 008	19	375
5612	Tiling	16	1 606	19	375
5613	Plastering	15	1 486	19	375
5616	Residential and Commercial Painting	15	1 486	19	375
5630	Restaurant Services	10	900	19	375
5637	Secretarial Studies	04	386	04	296
5638	Accounting	03	322	04	296
5641	Pharmacy Technical Assistance	08	706	15	622
5644	Dental Assistance	08	706	16	979
5647	Specialized hairdressing	05	450	19	375
5648	Plumbing and Heating	12	1 223	19	375
5651	Automotive Specialty Mechanics	06	514	19	375
5656	Printing and Finishing	12	1 223	19	375
5666	Telecommunications Equip. Inst. Repair	05	450	19	375
5667	Dairy production	12	1 223	01	1 281
5668	Beef production	12	1 223	01	1 281
5674	Boucherie (anglais)	12	1 223	19	375
5688	Aircraft Engine Assembly	08	706	18	1 382
5692	Automobile mechanics	08	706	19	375
5695	Welder - fitter	17	1 927	19	375

- PROGRAMMES D'ÉTUDES DÉSIGNÉS POUR ÊTRE RETIRÉS

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉG	\$	CATÉG	\$
1004	Électronique de machines de bureautique	08	706	19	375
1007	Dépannage - Équipements de bureautique	08	706	19	375
1021	Poterie	15	1 486	19	375
1022	Lettrage et sérigraphie	12	1 223	19	375
1035	Équipement périphérique a/v dépannage	07	615	19	375
1040	Rép. et inst. d'app. électr. domestiques	07	615	19	375
1041	Meuble et gabarit	11	1 008	19	375
1042	Fabrication de moules (plastiques)	08	706	19	375
1043	Inst. et rép. d'équipement de télécom.	05	450	19	375
1044	Production laitière	12	1 223	01	1 281
1045	Production bovine (viande)	05	450	01	1 281
1053	Soudage sur tuyaux (haute pression)	17	1 927	19	375
1063	Sécrtariat bilingue appl. bureautique	06	514	04	296
1067	Serrurerie installation et entretien	07	615	19	375
1074	Coupe, confection -Vêtements fém. masc.	07	615	19	375
1077	Fabrication de moules	08	706	19	375
1078	Fab. de moules à inject. métaux/plast.	08	706	19	375
1080	Montage d'inst. de chauffage gaz ind.	20	4 344	19	375
1089	Mécanique en construction métallique	09	832	19	375
1096	Aménagement paysager	11	1 008	01	1 281
1097	Mécanique automobile (spécialité)	06	514	19	375
1099	Réparation de tracteur	08	706	01	1 281
1142	Dessin général	04	386	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉG	\$	CATÉG	\$

1143	Dessin de mécanique	04	386	19	375
1145	Arpentage (opération)	07	615	19	375
1171	Mécanique agricole d'entretien	08	706	01	1 281
1187	Santé, assistance et soins infirmiers	04	386	03	1 555
1188	Assistance dentaire	08	706	16	979
1193	Fabrication de meuble en série	08	706	19	375
1209	Rembourrage industriel	06	514	19	375
1218	Mécanique en tolérie	09	832	19	375
1232	Mécanique de machines fixes	08	706	19	375
1251	Mécanique de véhicules lourds routiers	12	1 223	06	1 059
1269	Électromécanique-Machines de bureau	08	706	19	375
1285	Épilation à l'électricité	05	450	19	375
1286	Coiffure	05	450	19	375
1287	Esthétique et maquillage	07	615	19	375
1292	Confection, vente et mode	08	706	19	375
1295	Intervention en cas d'incendie	06	514	11	1 161
1300	Informatique (opération)	02	257	19	375
1325	Aménagement d'intérieur	06	514	19	375
1326	Étalage	06	514	19	375
1327	Photographie	05	450	19	375
1336	Imprimerie	15	1 486	19	375
1337	Dessin publicitaire	04	386	19	375
1338	Photocomposition	04	386	19	375
1339	Photolithographie	04	386	19	375
1340	Impres. presse offset platine aut.	12	1 223	19	375
1347	Électroméc. de machines distributrices	05	450	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉG	\$	CATÉG	\$
1348	Télécommunications (opération)	20	4 344	19	375
1411	Bijouterie-Joaillerie	15	1 486	19	375
1412	Comptabilité	03	322	04	296
1413	Secrétariat	04	386	04	296
1414	Horticulture	10	900	01	1 281
1426	Assistance technique en pharmacie	08	706	15	622
1436	Plomberie	12	1 223	19	375
1440	Remboursement	06	514	19	375
1443	Modelage	08	706	19	375
1445	Réfrigération	15	1 486	19	375
1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	08	706	19	375
1470	Mécanique de plomberie-chauffage	12	1 223	19	375
1473	Dessin mécanique de bâtiment	07	615	19	375
1495	Dépannage appareils électroniques	05	450	19	375
1497	Outillage	09	832	19	375
1498	Matrçage	12	1 223	19	375
1540	Electronic Household Appliances II	05	450	19	375
1563	Bilingual Secretary - office automation	06	514	04	296
1597	Automobile Mechanics	06	514	19	375
1642	General drafting	04	386	19	375
1643	Mechanical drafting	04	386	19	375
1687	Health, Assistance and Nursing Care	04	386	03	1 555
1688	Dental Assistant	08	706	16	979
1694	Woodworking	06	514	19	375
1741	Recreational Vehicles, Equ. & Maint.II	06	514	19	375
1742	Diesel Mechanics II	08	706	06	1 059
1787	Esthetics	07	615	19	375

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉG	\$	CATÉG	\$
1825	Interior Arrangement	06	514	19	375
1837	Advertising Desing and Production	04	386	19	375
1838	Photocomposition	04	386	19	375
1839	Photolithography	04	386	19	375
1840	Printing Offset Presswork-auto.pl	12	1 223	19	375
1845	Electrical Household Appliances	07	615	19	375
1890	Secretarial Studies-Medical	06	514	04	296
1908	Secretarial Studies-Legal	06	514	04	296
1912	Accounting	03	322	04	296
1913	Secretarial Studies	04	386	04	296
1936	Plumbing	12	1 223	19	375
1945	Refrigeration	15	1 486	19	375
1964	General Welding	17	1 927	19	375
1977	Commercial Vehicle Mechanics	08	706	19	375
1995	Electronic Household Appliances Servi.	05	450	19	375
5001	Électricité d'entretien	04	386	19	375
5010	Mécanique agricole d'entretien	08	706	01	1 281
5011	Systèmes spéc. - mécanique agricole	11	1 008	01	1 281
5014	Plomberie-chauffage	12	1 223	19	375
5015	Finition de meubles	08	706	19	375
5025	Électroméc. de prod. automatisée	08	706	19	375
5026	Inst. et rép. d'équipement de télécom.	05	450	19	375
5040	Préparation à l'impression	09	832	19	375
5053	Gestion-entr. spéc. de la construction	01	103	04	296
5060	Impression et finition	12	1 223	19	375
5074	Fabrication de moules (plastique)	08	706	19	375
5084	Fleuristerie	11	1 008	01	1 281

NO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	RESSOURCES MATÉRIELLES		RESSOURCES DE SOUTIEN	
		CATÉG	\$	CATÉG	\$
5093	Modelage	08	706	19	375
5099	Conduite machinerie - abatteuse ébran.	21	6 963	05	2 719
5105	Assistance aux personnes à domicile	05	450	10	783
5106	Modelage, stratifiage, plastique renforcé	13	1 349	19	375
5107	Opér. de forage au diamant-surface	17	1 927	05	2 719
5111	Forage et dynamitage	21	6 963	14	1 906
5114	Mécanique de montage de vitre	18	2 313	19	375
5123	Conduite de véhicules lourds routiers	22	5 660	08	2 570
5124	Conduite équipement lourd	23	11 228	05	2 719
5125	Conduite de pelles	23	11 228	05	2 719
5127	Boucherie et charcuterie	10	900	19	375
5128	Boulangerie	05	450	19	375
5131	Cordonnerie	16	1 606	19	375
5132	Réparation et retouche de vêtements	08	706	19	375
5135	Débosselage peinture	11	1 008	19	375
5514	Plumbing and Heating	12	1 223	19	375
5605	Home Care Assistant	05	450	10	783
5627	Butcher and Delicatessen Trades	10	900	19	375

ANNEXE G

MÉTHODE DE CALCUL DE L'AJUSTEMENT POUR TENIR COMPTE DES TRANSFERTS D'EFFECTIFS SCOLAIRES RÉGULIERS APRÈS LE 30 SEPTEMBRE 1997 ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS AGRÉÉS AUX FINS DE SUBVENTIONS ET LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Un ajustement non récurrent positif est accordé à la commission scolaire afin de tenir compte du transfert d'un élève régulier provenant d'un établissement d'enseignement privé agréé aux fins de subventions après le 30 septembre 1997. Cet ajustement est calculé de la façon suivante:

$$\text{Ajustement} = \frac{\text{Montant de base des services éducatifs}}{10 \text{ mois}} \times \text{Nombre de mois suivants le mois de l'arrivée de l'élève jusqu'au 30 juin}$$

Les montants de base des services éducatifs sont ceux du réseau privé:

- Maternelle : 2 275 \$
- Primaire : 2 092 \$
- Secondaire : 2 919 \$

Un ajustement négatif calculé selon la même méthode est appliqué lorsqu'un élève transfère d'une commission scolaire à un établissement d'enseignement privé agréé aux fins de subventions après le 30 septembre 1997.

ANNEXE H

MÉTHODE DE CALCUL DES PARAMÈTRES D'ALLOCATION 1997-1998 POUR LES ÉCOLES ASSOCIÉES ET MONTANTS PAR ÉLÈVE POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS NON AGRÉÉS AUX FINS DE SUBVENTIONS

- MÉTHODE DE CALCUL DES PARAMÈTRES D'ALLOCATION 1997-1998 POUR LES ÉCOLES ASSOCIÉES

Les paramètres servant à calculer les allocations des Écoles associées pour 1997-1998 sont établis selon une méthodologie semblable à celle utilisée pour l'ensemble des commissions scolaires à moins d'indications contraires.

Un ajustement négatif de 5,5 p. 100 est appliqué à l'ensemble des paramètres servant à calculer les allocations des écoles associées afin de tenir compte des ententes de principe ou ce qui en tient lieu entre le gouvernement et les représentants des employés du réseau des commissions scolaires concernant la diminution des coûts de la main-d'oeuvre dans les secteurs public et parapublic et de la mesure générale de réduction de dépenses.

- Rapports maître-élèves

La méthode de calcul utilisée pour établir les rapports maître-élèves est décrite à la section II du « Document complémentaire - Règles budgétaires pour l'année scolaire 1997-1998 - Méthode de calcul des paramètres d'allocation ».

- Coût subventionné par enseignant

Le coût subventionné par enseignant 1997-1998 est déterminé à partir du salaire moyen provincial 1997-1998 ajusté à 97,0 p. 100, soit la proportion représentant le salaire des enseignants de l'ordre d'enseignement primaire par rapport à l'ensemble des enseignants. En ce qui a trait aux autres composantes du coût subventionné moyen (absentéisme, autres rémunérations et contributions de l'employeur), la structure moyenne provinciale est appliquée.

- Montant par élève pour les activités éducatives (dépenses autres que celles concernant les enseignants)

Le montant par élève pour les activités éducatives (autres dépenses qu'enseignants) est établi selon la méthode de calcul décrite à la section IV - Partie 1 du « Document complémentaire - Règles budgétaires pour l'année scolaire 1997-1998 - Méthode de calcul des paramètres d'allocation ».

Il est à noter que seule la variable « Montant par élève pondéré » est prise en compte dans le calcul du montant par élève; les variables « Petites écoles au primaire » et « Éloignement et dispersion » ne sont donc pas retenues dans le calcul du montant par élève.

- Allocation pour les activités administratives

L'allocation pour les activités administratives est calculée selon la méthodologie suivante:

- Un nombre d'effectifs scolaires pondérés est déterminé pour chacune des écoles associées en appliquant les pondérations suivantes aux effectifs scolaires nominaux au 30 septembre 1996:

- Maternelle et primaire 1,00
- Secondaire 1,50
- Formation professionnelle 1,50
- Handicapés 2,00

- Un montant de 145,01 \$ est alloué pour chaque effectif scolaire pondéré afin de déterminer l'allocation pour les activités administratives.

- Allocation pour les activités reliées aux équipements

L'allocation pour les activités reliées aux équipements est basée sur la superficie normalisée établie pour chacune des Écoles associées.

La superficie normalisée est établie en multipliant les effectifs scolaires au 30 septembre 1996 par une norme de 9,5 m² par élève.

La superficie normalisée ainsi obtenue est ensuite multipliée par un taux uniforme de 23,50 \$ par m².

- MONTANTS PAR ÉLÈVE POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS NON AGRÉÉS AUX FINS DE SUBVENTIONS

Nom de l'établissement	Montant par élève ^a		
	Préscolaire	Primaire	Secondaire
Institut canadien pour le développement neuro-intégréatif « Step Ahead »	---	---	14 914 \$
Académie Kells	---	8 795 \$	9 040 \$
Services Férès pour l'enfance inadaptée	8 303 \$	---	---
Centre académique Fournier	---	---	10 629 \$
Centre pédagogique Nicolas et Stéphanie Inc.	---	---	10 707 \$

a. Dans le cas de l'éducation préscolaire (4 ans), ce montant correspond à la subvention pour un élève inscrit pour la journée complète.

- CONTINGEMENT DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS

Pour certains établissements privés, le contingentement est le suivant:

- Institut canadien pour le développement neuro-intégré « Step Ahead »	18 élèves
- Académie Kells	12 élèves
- Services Férès pour l'enfance inadaptée	12 élèves
- Centre Académique Fournier ⁽¹⁾	226 élèves
- Centre Pédagogique Nicolas et Stéphanie Inc. ⁽¹⁾	254 élèves

⁽¹⁾ Le nombre d'élèves comprend le contingentement des élèves pour les services éducatifs agréés et non agréés aux fins de financement.

ANNEXE I

ALLOCATION POUR LE SERVICE ÉVALUATION ET RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES EN FORMATION PROFESSIONNELLE

# de programme	Nom du programme	Montant par cours \$
1038	Cuisine d'établissement	88
1046	Production porcine	156
1049	Soudage général	174
1085	Coiffure	73
1088	Horticulture ornementale	145
1428	Charpenterie - menuiserie	145
1474	Mécanique automobile (générale)	88
1490	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	114
1493	Technique d'usinage	119
1494	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques	109
1538	Professional cooking	88
1549	General welding	174
1585	Hairdressing	73
1928	Carpentry	145
1974	Automobile mechanics (general)	88
1990	Mecham. maintenance - industrial machines	114
1993	Machining technics	146
5019	Usinage sur machines-outils à commandes numériques	119
5024	Réparation d'appareils électroménagers	66
5030	Ébénisterie	155
5039	Pâtisserie	75

# de programme	Nom du programme	Montant par cours \$
5041	Matriçage	94
5042	Outillage	85
5045	Assistance familiale et sociale aux personnes à domicile	61
5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	199
5055	Mécanique d'engins de chantier	199
5073	Affûtage	113
5075	Réfrigération	190
5081	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	67
5101	Récolte de la matière ligneuse	135
5108	Briquetage - maçonnerie	65
5109	Extraction de minerai	122
5112	Carrelage	62
5116	Peinture de bâtiment	76
5117	Préparation et finition de béton	76
5121	Mécanique de protection - incendie	76
5130	Service de restauration	62
5134	Production laitière	139
5136	Production bovine (viande)	139
5137	Secrétariat	56
5138	Comptabilité	54
5141	Assistance technique en pharmacie	79
5143	Conduite de camions	160
5144	Assistance dentaire	185
5148	Plomberie - chauffage	109
5153	Conduite d'engins de chantier	459
5156	Impression et finition	99
5158	Fabrication de moules	98

# de programme	Nom du programme	Montant par cours \$
5167	Production laitière	145
5168	Production de bovins de boucherie	145
5174	Boucherie	70
5190	Récolte de la matière ligneuse	135
5195	Soudage - montage	211
5519	Numerical control machine tool operation	119
5530	Cabinet making	155
5539	Pastry making	75
5545	Home care and family and social assistance	84
5575	Refrigeration	190
5581	Assistance to patients or residents in health	67
5608	Masonry: bricklaying	65
5612	Tiling	62
5616	Pastering	76
5630	Restaurant services	62
5637	Secretarial studies	56
5638	Accounting	54
5641	Pharmacy technical assistance	79
5648	Plumbing and heating	109
5656	Printing and finishing	99
	Autres programmes non mentionnés précédemment	50

ANNEXE J

**NORME PAR PROGRAMME POUR LE MAO SPÉCIALISÉ POUR
L'ALLOCATION DE BASE POUR LES INVESTISSEMENTS**

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
14	1005	Horlogerie-rhabillage	157
4	1006	Bijouterie artisanale	1 184
4	1017	Vente et service en bijouterie	1 184
9	1019	Réparation de micro-ordinateurs	710
14	1020	Horlogerie électronique	1 184
1	1033	Comptabilité inf. et finance	169
3	1038	Cuisine d'établissement	177
2	1046	Production porcine	39
1	1047	Secrétariat médical	194
1	1048	Secrétariat juridique	193
16	1049	Soudage général	643
16	1052	Soudage-assemblage	643
3	1057	Pâtisserie de restaurant	208
21	1085	Coiffure	71
12	1086	Pâtes et papier (opération)	213
2	1088	Horticulture ornementale	137
18	1090	Conception et techniques vestimentaires	139
1	1093	Tenue de caisse et offre de serv. fin.	140
19	1094	Santé, assistance et soins infirmiers	98
7	1095	Dessin de bâtiment	629
10	1098	Carrosserie	993
12	1179	Aménagement de la forêt	631

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
8	1180	Conservation de la faune	213
16	1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	1 183
7	1232	Mécanique de machines fixes	599
6	1233	Opér. d'usine de trait. des eaux	355
10	1250	Mécanique marine	710
14	1341	Horlogerie-bijouterie	1 040
9	1346	Réparation d'appareils électroménagers	593
12	1351	Sylviculture	620
9	1352	Rép. et dépann. de systèmes de sécurité	710
7	1353	Prévention des incendies	1 065
7	1428	Charpenterie-menuiserie	122
9	1430	Électricité de construction	700
7	1451	Vente, pièces quinc., bois, mat. constr.	58
9	1453	Électromécanique systèmes automatisés	1 952
1	1460	Secrétariat bureautisé	229
11	1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	1 184
10	1474	Mécanique automobile	1 249
10	1476	Méc. de véhicules de loisirs et entret.	1 572
3	1487	Commercialisation des voyages	226
14	1488	Méc. machine à coudre industrielle	243
14	1489	Réparation d'armes à feu	355
14	1490	Mécanique industrielle	1 440
11	1493	Techniques d'usinage	1 420
11	1494	Cond. et régl. mach. moul. mat. plast.	1 572
1	1533	Automated Accounting and Finance	169
3	1538	Professional Cooking	177
1	1547	Secretarial Studies-Medical	194

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
16	1549	General Welding	643
16	1552	Welding Assembly	643
21	1585	Hairdressing	71
1	1593	Cashier and Financial Services	140
19	1594	Health, Assistance and Nursing Care	98
7	1595	Residential and Commercial Drafting	629
10	1598	Automotive Body Repair and Repainting	993
7	1928	Carpentry	122
9	1930	Construction Electricity	700
9	1953	Automated Systems Electromechanics	1 952
1	1960	Office Automation	229
10	1974	Automobile Mechanics (general)	1 249
3	1987	Travel Services	226
14	1990	Mechan. Maintenance-Industrial Machines	1 440
11	1993	Machining Technics	1 420
9	5000	Estimation en électricité	261
9	5001	Électricité d'entretien	1 078
12	5004	Abattage et façonnage des bois	8 931
4	5005	Décoration intérieure et étalage	284
14	5006	Mécanique d'entret. - commande ind.	405
1	5008	Informatique (exploitation du mat.)	229
10	5009	Diesel (injection et contrôles)	261
14	5012	Méc. d'entret. préventif et prospectif	298
4	5013	Photographie (Secondaire)	319
11	5019	Usinage sur mach. outils à comm. num.	1 930
16	5021	Ferblanterie-tôlerie	590
9	5022	Rép. et inst. d'app. électr. domestiques	816

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
9	5023	Techn. d'entretien équip. de bureau	261
11	5027	Dessin industriel	559
5	5030	Ébénisterie	75
21	5035	Esthétique	126
1	5037	Vente	78
1	5038	Secrétariat bilingue	230
3	5039	Pâtisserie	208
11	5041	Matriçage	853
11	5042	Outillage	781
2	5043	Spécialités en horticulture	416
19	5045	Ass. fam. et soc. aux pers. à domicile	52
10	5049	Mécanique de véhicules lourds routiers	1 614
11	5051	Montage-câblage en aérospatiale	963
9	5052	Électricité d'entretien	1 078
1	5054	Représentation	5
10	5055	Mécanique d'engins de chantier	2 342
1	5056	Lancement d'une entreprise	14
14	5057	Mécanique d'ascenseur	1 666
7	5058	Arpentage et topographie	1 109
13	5059	Préparation à l'impression	708
7	5066	Intervention en cas d'incendie	1 392
11	5067	Montage de structures en aérospatiale	625
21	5068	Épilation à l'électricité	143
16	5069	Soudage sur tuyaux	355
10	5070	Mécanique agricole	761
2	5071	Réalisation d'aménagements paysagers	186
5	5072	Mise en oeuvre de matériaux composites	249

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
7	5075	Réfrigération	528
18	5077	Conf. ind. vêtement haut de gamme	151
2	5079	Arboriculture-élagage	350
5	5080	Remboursement	255
19	5081	Ass. aux bénéf. en établ. de santé	63
18	5082	Nettoyage à sec et entret. de vêtements	68
9	5083	Rép. de magnétoscopes et de caméscopes	764
4	5085	Bijouterie-Joallerie	273
4	5086	Céramique	78
3	5087	Réceptionniste bilingue en hôtellerie	230
2	5094	Aquiculture	341
2	5095	Horticulture maraîchère écologique	355
12	5096	Affûtage	721
12	5097	Sciage-classage	112
15	5098	Conduite de machinerie-voirie forest.	301
12	5101	Récolte de la matière ligneuse	1 064
12	5102	Classement des bois débités	111
19	5105	Assistance aux personnes à domicile	52
15	5107	Opér. de forage au diamant-surface	1 081
7	5108	Briquetage-maçonnerie	139
15	5109	Extraction de minerai	710
15	5110	Opér. des équip. de trait. de minerai	710
7	5112	Carrelage	66
7	5113	Plâtrage	90
7	5114	Mécanique de montage de vitre	473
7	5115	Pose de revêtements souples	129
7	5116	Peinture en bâtiment	179

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
7	5117	Préparation et finition de béton	206
7	5118	Pose de systèmes intérieurs	56
9	5120	Montage de lignes électriques	446
7	5121	Méc. de protection-incendies	473
10	5122	Vente de pièces mécaniques au comptoir	141
3	5129	Sommellerie	189
3	5130	Service de la restauration	192
7	5133	Entretien général d'immeubles	171
2	5134	Production laitière	39
2	5136	Production bovine(viande)	39
1	5137	Secrétariat	219
1	5138	Comptabilité	214
7	5139	Montage et inst. de produits verriers	638
7	5140	Découpe et transformation du verre	1 177
19	5141	Assistance technique en pharmacie	187
5	5142	Finition de meubles	75
17	5143	Conduite de camions	1 915
19	5144	Assistance dentaire	134
18	5145	Cordonnerie	234
7	5146	Mécanique de machines fixes	599
21	5147	Coiffure spécialisée	47
7	5148	Plomberie-chauffage	257
18	5149	Confection sur mesure et retouches	91
17	5150	Information aérienne	710
10	5151	Mécanique automobile (spécialité)	710
13	5152	Reprographie et façonnage	445
15	5153	Conduite d'engins de chantier	8 401

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
13	5156	Impression et finition	270
5	5157	Modelage	312
11	5158	Fabrication de moules	1 298
3	5159	Cuisine actualisée	139
9	5160	Électroméc. de machines distributrices	426
14	5162	Serrurerie	617
1	5163	Gestion-entr. spéc. de la construction	5
9	5166	Inst. et rép. d'équipement de télécom.	261
2	5167	Production laitière	39
2	5168	Production de bovins de boucherie	39
7	5172	Réparation d'appareils au gaz naturel	0
2	5173	Fleuristerie	222
3	5174	Boucherie	114
9	5184	instal. - entre. de systèmes de sécurité	710
11	5188	Montage mécanique en aérospatiale	1 426
4	5505	Interior Decorating and Display	284
11	5519	Num. Controle Machine Tool Operation	1 930
9	5522	Home Electronic Equip. Repair and Inst.	816
11	5527	Industrial Drafting	559
5	5530	Cabinet Making	75
21	5535	Esthetics	126
1	5537	Retailing	78
1	5538	Bilingual Secretarial Studies	230
3	5539	Pastry Making	208
19	5545	Home Care and Family and Social Ass.	52
1	5556	Starting a Business	14
13	5559	Prepress Work	708

SECTEUR	CODE	NOM DU PROGRAMME	COÛT PAR ETP \$
21	5568	Electrolysis	143
16	5569	Pipe Welding	355
7	5575	Refrigeration	528
19	5581	Ass. Patients or Residents in Healt Care	63
3	5587	Bilingual Hotel Receptionist	230
19	5605	Home Care Assistant	52
3	5630	Restaurant Services	192
1	5637	Secretarial Studies	219
1	5638	Accounting	214
19	5641	Pharmacy Technical Assistance	187
19	5644	Dental Assistance	134
7	5648	Plumbing and Heating	257
10	5651	Automotive Specialty Mechanics	710

ANNEXE K

MODIFICATIONS AUX RÈGLES BUDGÉTAIRES 1997-1998 À LA SUITE DES ENTENTES DE PRINCIPE OU CE QUI EN TIENT LIEU ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES REPRÉSENTANTS DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES CONCERNANT LA DIMINUTION DES COÛTS DE MAIN- D'OEUVRE DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Mesures de l'entente	Modifications	Jeunes F.G.	F.P.	Adultes F.G.
Report du paiement des congés de maladie	Coût subventionné par enseignant: <ul style="list-style-type: none"> • aucun jour monnayé • 4 jours utilisés 	X	X	X
Modification de la prestation d'assurance-salaire	Coût subventionné par enseignant: <ul style="list-style-type: none"> • 70 % au lieu de 80 % pour la 1^{re} année d'invalidité 	X	X	X
Chefs de groupe				
a. Abolition de l'obligation de nommer des chefs de groupe au secondaire	Rapport maître-élèves: <ul style="list-style-type: none"> • Abolition des postes de chefs de groupe 	X	X	
b. Abolition du supplément annuel pour chefs de groupe	Coût subventionné par enseignant: <ul style="list-style-type: none"> • Abolition du supplément pour chefs de groupe 	X	X	X
Abolition de l'application de l'annexe XXV de l'entente 1995-1998	Rapport maître-élèves: <ul style="list-style-type: none"> • Abolition de l'ajout de postes reliés à l'annexe XXV 	X	X	
Non-reconnaissance de l'expérience acquise en 1996-1997	Coût subventionné par enseignant: <ul style="list-style-type: none"> • Expérience nulle dans le taux de vieillissement projeté 1997-1998 	X	X	X

Mesures de l'entente	Modifications	Jeunes F.G.	F.P.	Adultes F.G.
Rajeunissement du personnel enseignant relié aux départs volontaires	Coût subventionné par enseignant: • Modification au taux de mobilité projeté 1997-1998	X	X	
Augmentation de la moyenne et du maximum d'élèves par groupe en maternelle 5 ans	Rapport maître-élèves: • Application de la norme 20-22 au lieu de 18-20 pour les maternelles 5 ans à temps plein	X		
Report des augmentations salariales de 1 % des 101e jours de 1996-1997 et de 1997-1998 au 143e jour de 1997-1998	Coût subventionné par enseignant • Indexation 1996-1997: 0 % • Indexation 1997-1998: 0,5829 %	X	X	X

ANNEXE L

DROITS DE SCOLARITÉ POUR LES ÉLÈVES VENANT DE L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC

Des droits de scolarité devront être perçus par les commissions scolaires pour l'élève qui n'est pas résident du Québec conformément au règlement sur la définition de l'expression « résident du Québec » et aux présentes règles budgétaires.

Le règlement sur la définition de l'expression « résident du Québec » vient préciser cette notion au sens de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

Par ailleurs sont exclues du paiement des droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec les personnes suivantes (article 473 de la Loi sur l'instruction publique):

- a. *un membre d'une mission diplomatique, un membre d'un poste consulaire, ainsi qu'un domestique privé du chef de mission et un membre du personnel privé du chef de poste consulaire;*
- b. *un membre d'une représentation permanente accréditée auprès d'une organisation internationale reconnue par le gouvernement du Québec, un employé de cette organisation ainsi qu'un domestique privé de la personne qui dirige cette représentation ou organisation;*
- c. *l'employé d'une organisation internationale non gouvernementale ayant conclu une entente concernant l'octroi d'exemptions fiscales et d'avantages avec le gouvernement du Québec;*
- d. *une personne qui détient un permis de travail délivré conformément à la Loi sur l'immigration (L.R.C., 1985, c. I-2) ou qui est exemptée de l'obligation de détenir une telle autorisation en vertu de cette loi;*
- e. *le conjoint et l'enfant à charge d'une des personnes mentionnées aux paragraphes a. à d.;*
- f. *une personne qui vient au Québec dans le cadre d'un programme d'échange ou de coopération agréé par le gouvernement du Québec et comportant une exemption de la contribution financière additionnelle;*
- g. *une personne qui vient d'un État qui a signé avec le gouvernement du Québec une entente visant à exempter des ressortissants de cet État du paiement de la contribution financière additionnelle, sauf si cette personne est parrainée par une organisation canadienne ou par un organisme international qui n'a pas conclu d'entente à ce sujet avec le gouvernement du Québec;*
- h. *une personne qui n'a pas atteint l'âge à partir duquel cesse l'obligation de fréquentation scolaire et qui est dans l'une des situations suivantes:*
 - *elle revendique le statut de réfugié au sens de la Loi sur l'immigration;*

- elle a revendiqué le statut de réfugié mais ne s'est pas vu reconnaître un tel statut et sa présence sur le territoire est permise;
 - elle est visée par une demande de résidence permanente fondée sur des motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public qui est faite conformément à la Loi sur l'immigration et elle possède un certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec.
- i. Une personne qui s'est vu reconnaître le statut de réfugié au sens de la Loi sur l'immigration et qui possède un certificat de sélection délivré en vertu de l'article 3.1 de la Loi sur l'immigration au Québec.

Un programme d'échange ou de coopération visé au paragraphe f. désigne l'ensemble des projets contenus dans une entente de réciprocité en matière de droits de scolarité intervenue avec un gouvernement étranger, une agence internationale ou un organisme.

Pour l'année scolaire 1997-1998, est exempté de la contribution financière tout citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration.

Pour l'année scolaire 1997-1998, les droits de scolarité par élève selon l'ordre d'enseignement sont les suivants:

Ordre d'enseignement	Montant à facturer par la commission scolaire
Éducation préscolaire 5 ans et enseignement primaire	3 900 \$
Enseignement secondaire général (jeunes)	4 990 \$
Formation générale des adultes	4 990 \$
Formation professionnelle (jeunes et adultes)	Selon le programme

Le tarif en formation professionnelle (jeunes et adultes) correspond à la somme d'un montant de base de 6 015 \$ et des montants paraissant à l'annexe F pour le programme concerné pour les ressources matérielles et les ressources de soutien.

Aux fins de source de financement, 10,0 p. 100 des droits de scolarité perçus seront considérés comme revenu général (section 2.2.5) et 90,0 p. 100 comme revenu tenant lieu de subventions gouvernementales (section 2.3.5).